

DEPARTEMENT DU FINISTERE  COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  Réunion ordinaire du 02 juin 2026
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	23 + 6 pouvoirs	20 mai 2026	20 mai 2026

N° délibération	Objet
2026-095	Subvention annuelle à l'ADAJ29 pour la convention d'occupation du gîte d'étape – année 2026

Le 02 juin 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Sylvie MANZONI, Yvan RICHARD

**BRASPARTS :** Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND

**BRENNILIS :** Dominique COADOUR, Valérie JOUAN

**HUELGOAT :** Gaëtan PEYREBESSE, Audrey GUYADER, Aurélien MONFORT

**LA FEUILLEE :** Jean François DUMONTEIL, Haud LE GOLIAS, Alan SPARFEL

**LOPEREC :** Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON

**LOQUEFFRET :** Louis-Marie LE GUILLOU

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Christiane REDON, Arnaud COZIEN

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Francis KERVOELEN, Didier MADEC

**Pouvoirs :** Séverine GELIN à Sylvie MANZONI, Eric PRIGENT à Mickaël TOULLEC, Laura SERANDOUR à Audrey GUYADER, Karine DONCKERS à Aurélien MONFORT, Bernard BARON à Louis-Marie LE GUILLOU, André PAUL à Francis KERVOELEN

**Absents :** Coralie JEZEQUEL, Jean-Yves CRENN

**Secrétaire de séance :** Valérie BESNARD

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

La convention d'occupation temporaire du domaine public signée en 2023, pour une durée de trois ans, et renouvelable 3 ans avec l'Association Départementale des Auberges de Jeunesse du Finistère (ADAJ 29) prévoit le versement par Monts d'Arrée Communauté d'une subvention de 15.000 €/an.

Il convient de délibérer pour verser la subvention annuelle de l'année 2026 à l'association ADAJ 29.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le

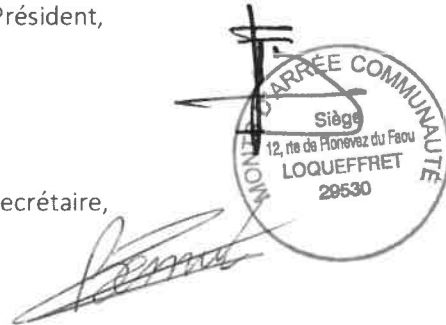
ID : 029-200067197-20260602-2026095-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Décide le versement de la subvention d'un montant de 15.000 € à l'ADAJ29 pour l'année 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 03 juin 2026